

utopie
créatrice
.....
OBNL d'habitation

RAPPORT ANNUEL d'ACTIVITÉS 2013-2014



TABLE DES MATIÈRES

BIEN FONDÉ D'UTOPIE CRÉATRICE	p. 4
1. PRÉSENTATION D'UTOPIE CRÉATRICE	
1.1 Mission d'Utopie Créatrice.....	p. 5
1.2 Statut, membres et conseil d'administration.....	p. 5
1.3 Partenariats avec des acteurs incontournables.....	p. 6
2. PROJET D'HABITATION D'UTOPIE CRÉATRICE	
2.1 Présentation du projet.....	p. 7
2.2 Financement du projet.....	p. 8
3. ACTIVITÉS D'UTOPIE CRÉATRICE EN 2013-2014	
3.1 Initiatives inspirantes, variées et efficaces.....	p. 8
3.2 Faits saillants sur le plan financier	p. 10
4. PERSPECTIVES D'UTOPIE CRÉATRICE EN 2015	
4.1 Calendrier de réalisation des travaux.....	p. 9
4.2 Recrutement de la personne vigilante et intégration des logements.....	p.10
REMERCIEMENTS	p.12

BIEN FONDÉ D'UTOPIE CRÉATRICE

Utopie Créatrice offrira à 7 locataires ayant une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle sans trouble de comportement non seulement un logement permanent, intégré dans la communauté et assurant leur sécurité, mais aussi des services de soutien et d'intégration dans la communauté.

Utopie Créatrice entend ainsi protéger ses locataires contre toute forme d'abus, de violence et faciliter l'exercice de leurs droits. L'organisation sociale et familiale contemporaine est telle que, même si une personne bienveillante reste impliquée auprès de l'adulte vulnérable confronté au décès des parents, il lui est parfois impossible d'assurer une présence protectrice régulière, compte tenu des exigences de sa propre vie professionnelle et familiale. Cette situation démontre toute l'importance de la création d'un nouveau réseau d'appartenance et de solidarité stable entre les locataires eux-mêmes et entre les membres qui les soutiennent et les représentent. Ce travail de réseautage est amorcé depuis plusieurs mois tant auprès des futurs locataires que de leurs représentants.

Utopie Créatrice veillera donc au maintien des acquis des futurs résidents qui ont vécu l'intégration dans leur milieu de vie naturel, familial, éducatif et des loisirs etc. Ceci constituera un élément important du rôle futur d'Utopie Créatrice. En effet, l'intégration dans la communauté des personnes ayant une trisomie 21 et/ou une déficience intellectuelle n'est pas magique. Utopie Créatrice se préoccupera donc des relations établies par les locataires avec la communauté dans les diverses sphères de leur vie quotidienne: locataires entre eux, voisinage, commerçants, services bancaires, professions de soutien (médecins, intervenants sociaux, etc.), services d'aide sociale, services de loisirs, transports en commun, etc. Sachant que dans toutes les ressources de la communauté les personnes en poste peuvent changer à tout moment, Utopie Créatrice veillera aussi au maintien de ces relations.

Par sa taille Utopie Créatrice facilite l'intégration dans le milieu et évite ainsi tout danger de ghettoïsation. Intégrés à la communauté du voisinage, les futurs locataires contribueront à l'avancement de l'éducation communautaire, à réduire les préjugés à l'égard des personnes ayant une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle dans un milieu urbain à forte densité populationnelle.

Enfin, Utopie Créatrice veille à poursuivre le développement de l'autonomie de ses locataires et à leur permettre d'apprendre collectivement les uns des autres.

Par ailleurs, Utopie Créatrice contribue à lutter contre la pauvreté. Les personnes ayant une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle vivent très majoritairement de la seule prestation de solidarité sociale versée par le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale, exceptionnellement bonifiée de 100\$/mois advenant un petit travail rémunéré (toute rémunération excédent le 100\$ étant retournée au Ministère). Quoiqu'elles fassent, elles vivent sous le seuil de la pauvreté.

Utopie Créatrice entend ainsi démontrer son engagement social au long cours et œuvrer pour en assurer la pérennité.

1. PRÉSENTATION D'UTOPIE CRÉATRICE

1.1 Mission d'Utopie Créatrice

La question de l'avenir des personnes trisomiques et/ou déficientes intellectuelles habite le quotidien de leurs parents. Mues par une énergie semblable à celle qui les animait lors des premières expériences d'intégration en garderie, milieu scolaire et autres, des parents se sont remis en mouvement. Soucieux de protéger le plus vulnérable de leurs enfants, devenus adultes, et d'alléger le legs de responsabilités et d'inquiétude transmis à la fratrie, ils se sont mobilisés pour tenter de leur éviter le phénomène de double deuil, celui de la disparition d'une figure d'attachement associée à la perte d'un milieu de vie familial.

Une exploration préliminaire amorcée dès 2005. Les fondateurs d'Utopie Créatrice ont rassemblé assez de preuves confirmant que le logement est susceptible de procurer aux personnes ayant une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle l'occasion d'expérimenter, à leur façon, la quotidienneté, l'apprentissage, l'affirmation, le développement social, dans l'autonomie et l'estime d'elles-mêmes.

Le sens de la mission concrétisé en 2009. La mission vise à mettre sur pied un milieu résidentiel urbain permettant à de jeunes adultes ayant une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle de vivre de façon permanente en autonomie, tout en étant sécurisés, non isolés et stimulés dans leur expression artistique et/ou dans tout autre intérêt favorisant leur inclusion sociale.

1.2 Statut, membres et conseil d'administration

Le statut de l'organisme. Utopie Créatrice est un organisme à but non lucratif (OBNL) d'habitation constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec. Ses lettres patentes ont été enregistrées le 21 novembre 2011. Enfin, l'OBNL a obtenu sa reconnaissance en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt.

Ses membres. La Corporation comprend trois catégories de membres dont elle doit tenir une liste à jour, à savoir : les membres représentants des locataires, les membres de soutien de l'organisme et les membres honoraires.



Son conseil d'administration. En 2013-2014, il était composé de 6 membres dont 4 représentants et 2 membres solidaires actifs :

- Dary Lavallée, président et membre de soutien
- Jacqueline David, vice-présidente et membre représentant
- Monique Hennebert, secrétaire et membre représentant
- Françoise Guay, trésorière et membre représentant
- Huguette Daoust, conseillère et membre de soutien
- Raymond Cloutier, conseiller et membre représentant

1.3 Partenariats avec des acteurs incontournables

Utopie Créatrice veille à favoriser la cohérence et la complémentarité des interventions de ses partenaires. Pour cela, l'OBNL a développé et entretient des liens étroits avec des **acteurs indispensables** tels des :

- **organismes spécialisés dans le logement social** : Atelier habitation Montréal, la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal, la Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal (FOHM) ainsi qu'Action Solidarité Grand Plateau
- **acteurs du milieu de la santé** : le Centre de Réadaptation en Déficience Intellectuelle et Troubles Envahissants du Développement (CRDITED) de Montréal, l'Agence de la Santé et des Services Sociaux (ASSS), l'Association de Montréal pour la Déficience Intellectuelle (AMDI), Le Support – Fondation de la Déficience Intellectuelle et le CSSS Jeanne Mance

D'autres partenaires sont sollicités en fonction des circonstances. Parmi eux :

- l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS)
- la firme d'avocats Dentons
- Atelier 4 Design Graphique
- Des bénévoles et entreprises d'économie sociale, etc.

Sur le plan communautaire, en novembre 2013, Utopie Créatrice a fait une demande d'admission comme membre associé auprès du Comité Régional des Associations pour la Déficience Intellectuelle (CRADI) et ses locataires sont tous membres de l'AMDI. De plus, un réseau de solidarité de parents et amis des locataires s'est développé à travers le travail des comités ad hoc. Un embryon de réseau de locataires (futur comité de locataire) est amorcé via différentes activités sociales initiées par le milieu associatif, les parents et amis.

Sur le plan international, Utopie Créatrice a signé une Charte de valeurs communes avec l'association sans but lucratif (asbl) «Le Huitième Jour», ressource résidentielle créée à Bruxelles après le succès à Cannes du film qui lui a donné son nom.



« À Montréal, l'asbl le 8ème jour a développé un lien particulier avec Utopie Créatrice, une association locale qui poursuit un objectif très proche de celui du 8ème jour. Les deux associations ont signé une charte de valeurs communes, en présence de Monsieur Jean-Luc Van Raes, Ministre des Relations extérieures de la Région Bruxelles-Capitale en 2011 ». <http://www.lehuitiemejour.eu/>

2. PROJET D'HABITATION D'UTOPIE CRÉATRICE

2.1 Présentation du projet

Le projet d'habitation porté par Utopie Créatrice vise à mettre sur pied un milieu résidentiel urbain permettant à de jeunes adultes ayant une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle de vivre de façon permanente en autonomie, dans un environnement sécurisé et propice à stimuler leur expression artistique et autres centres d'intérêts. Utopie Créatrice a donc conclu une entente de service avec le groupe de ressources techniques Atelier Habitation Montréal afin d'acquérir un immeuble de 8 logements subventionnés par le programme Accèslogis de la SHQ.

Le projet est réalisé selon le mode « clé en main » et intégré, par le promoteur immobilier Mondev-DIVCO, au développement résidentiel de 400 unités de logements dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.



Promoteur : Mondev-DIVCO

Architecte : Atelier VAP

Localisation : Arrondissement du Plateau Mont-Royal - Rue Rivard

8 logements : 7 (3 ½) destinés à des personnes handicapées + 1 (4 ½) réservé à la personne vigilante

Espace communautaire favorisant le développement de la vie collective et le partage des tâches

Enfin, Utopie Créatrice desservira le territoire de Montréal. Les futurs locataires seront issus de divers arrondissements d'où l'importance des différentes activités amorcées depuis plusieurs mois pour développer non seulement le sentiment d'appartenance et de solidarité des locataires entre eux mais aussi celui de leurs représentants respectifs.

2.2 Financement du projet

Le **financement du projet d'habitation**, dont le coût est estimé à **1 814 219 \$**, est en grande partie assuré par le programme AccèsLogis de la SHQ.

Détail du financement du projet d'habitation

- SHQ - Programme AccèsLogis (volets I et III): 580 800\$
- Ville de Montréal : 174 240\$
- Utopie Créatrice : 285 000\$
- Hypothèque : 774 179 \$

Utopie Créatrice offrira un logement abordable à ses futurs résidents. En effet, tous les locataires sont admissibles au programme du supplément au loyer de l'Office municipal d'habitation de Montréal. Les locataires paieront ainsi un loyer correspondant à 25% de leurs revenus et l'Office municipal d'habitation versera la différence à l'OBNL.

Enfin, Utopie Créatrice contribue également au projet d'habitation via des levées de fonds.

Le **financement des services**, estimé à **100 000\$ par an**, sera assuré par le CRDITED de Montréal et complété en partie par les levées de fonds de l'organisme. D'autres sources de financement sont également envisagées, telles celles proposées par l'Agence de la Santé et des Services Sociaux.

3. ACTIVITÉS D'UTOPIE CRÉATRICE EN 2013-2014

3.1 Initiatives inspirantes, variées et efficaces

Le conseil d'administration d'Utopie Créatrice s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2013-2014.

Quant aux activités des comités ad hoc, elles se déclinent ainsi :

Le comité de développement, travaillant de pair avec Atelier Habitation Montréal (AHM), s'est réuni à plusieurs reprises pour s'assurer que les esquisses et les plans du projet d'habitation correspondaient aux besoins réels des futurs résidents d'Utopie. Le fruit de cette collaboration a accompagné les démarches auprès de la SHQ et a permis de franchir, en février 2014, l'étape de l'engagement conditionnel du Programme AccèsLogis.

Le comité de financement a mobilisé les réseaux sociaux des familles partageant de l'intérêt pour Utopie Créatrice. Les familles et solidaires actifs se sont rencontrés à plusieurs reprises dans les locaux de l'AMDI, apprenant à travailler ensemble de façon autonome, tout en maintenant des liens avec leur milieu associatif en déficience intellectuelle. Ses actions phares se sont traduites par :

- Le dépôt au secrétariat des activités communautaires de l'ASSS de Montréal d'une demande de financement de soutien communautaire en logement social (2013-2014). L'ASSS de Montréal n'a pu y donner suite car il n'y avait plus de fonds disponibles et Utopie Créatrice n'était pas encore active socialement. Néanmoins, l'ASSS s'est montrée très réceptive aux initiatives de l'OBNL (novembre 2013)
- Le lancement d'une campagne de financement et création d'un dépliant «Présentation du projet» préparé conjointement avec AHM (novembre 2013)
- La stimulation des liens entre locataires via des activités offertes par l'AMDI (soupers, voyages etc.). Le processus d'identification et/ou le sentiment d'appartenance à Utopie Créatrice prend ainsi progressivement forme
- Une rencontre aux bureaux de Dentons Canada
- La sensibilisation de 400 à 500 personnes via la campagne de financement accompagnée d'un événement caritatif grand public offert par des artistes bénévoles. Ce spectacle-bénéfice, intitulé « *Chœur à cœur* » a mobilisé de nombreux bénévoles et sensibilisé le grand public en attirant près de 400 personnes au CEGEP d'Ahuntsic. En outre, les futurs locataires ont pu s'impliquer en assurant l'accueil des spectateurs et, pour 2 d'entre eux, en participant au spectacle (avril 2014)



Outre ce travail des comités, les membres d'Utopie Créatrice ont poursuivi leurs démarches auprès du CRDITED à travers des :

- rencontres de sensibilisation avec les nouveaux interlocuteurs du CRDITED pour le suivi du dossier services

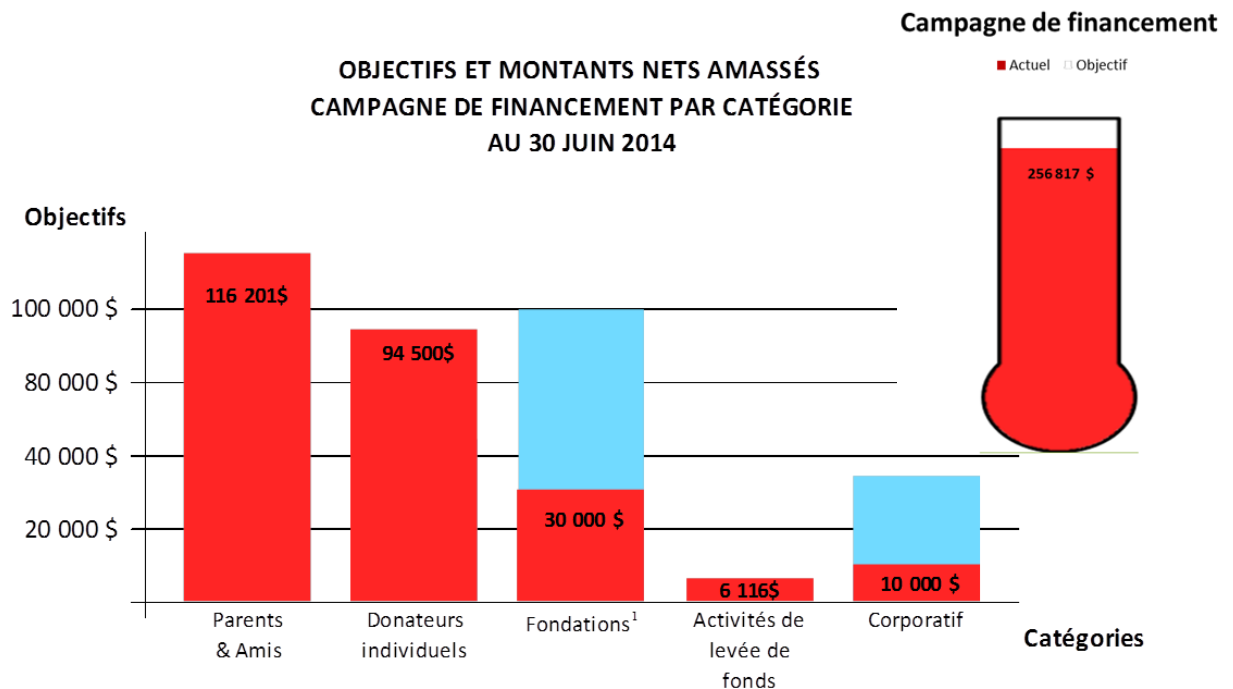
- évaluations au domicile des locataires par une éducatrice spécialisée envoyée par le CRDITED en vue de déterminer les services d'adaptation et de réadaptation requis par les locataires (mai-juin 2014)

Enfin, en juin 2014, un membre d'Utopie Créatrice a assisté à l'assemblée générale annuelle du CRADI pour préparer l'inclusion d'Utopie Créatrice dans le réseau communautaire en DITED (juin 2014).

3.2 Faits saillants sur le plan financier

La reconnaissance d'Utopie Créatrice comme organisme de bienfaisance, a inspiré confiance à ses nombreux financeurs philanthropes lors de sa campagne de financement. Pour toute contribution bénévole, Utopie Créatrice est accessible via son site web régulièrement mis à jour : <http://www.utopiecreateurice.org/>

Au terme de ses initiatives en 2013-2014, Utopie Créatrice a pu atteindre les objectifs financiers suivants :



4. PERSPECTIVES D'UTOPIE CRÉATRICE EN 2015

4.1 Calendrier de réalisation des travaux

À ce jour, les travaux d'excavation sur le site du futur l'immeuble débuteraient en décembre 2014, ce qui signifie un début probable des travaux de construction en mars 2015.

L'occupation des lieux est prévue à l'automne 2015.

4.2 Recrutement de la personne vigilante et intégration des logements

Comme déjà évoqué, sur les 8 logements, un sera destiné à la personne vigilante, responsable de la sécurité des locataires et de l'encadrement résidentiel. Cette dernière aura pour tâches de faciliter la participation des locataires à la vie communautaire et de les accompagner dans la découverte de leurs nouveaux rôles sociaux.

Par conséquent, même si l'occupation de l'immeuble ne se concrétisera qu'à l'automne 2015, le recrutement de la personne vigilante est dès à présent une priorité d'Utopie Créatrice à son agenda 2014-2015.



REMERCIEMENTS

Utopie Créatrice tient à remercier l'ensemble des donateurs ayant contribué à sa campagne de financement 2013-2014 ainsi que ses partenaires clé pour la réalisation de son projet et se fait un plaisir de mentionner tout particulièrement :

La **contribution** de quelques **centaines de personnes** pour des montants variant **de 1 à 4999 \$**.

La **contribution** personnelle de quelques **grands donateurs** pour des montants de **5000\$ et plus**:

- Louis Vachon, président de la Banque Nationale
- André Bérard, administrateur
- Réal Raymond, administrateur
- Richard Lupien, 1^{er} vice-président, Financière Banque Nationale
- Justin Paquet, vice- président, Financière Banque Nationale
- Denis Girouard, vice-président exécutif, Banque Nationale
- Sean St-John, vice-président exécutif, Financière Banque Nationale
- Jean-François Scaire, directeur général, Financière Banque Nationale
- Maxime Brunet, directeur général, Financière Nationale
- Mathieu Lafleur Ayotte, administrateur
- Jean Turmel, président Perseus Capital

La contribution de **fondations et corporations** telles que

- Le Support - Fondation de la déficience intellectuelle
- La Fondation des Déficiants mentaux
- La Caisse Desjardins du Mont-Royal



Ainsi que les **organismes suivants pour leur support et accompagnement**



De même, les membres d'Utopie Créatrice souhaiteraient adresser un merci tout particulier aux jeunes artistes bénévoles de l'événement promotionnel « *Chœur à cœur* » qui a été un franc succès grâce à leur talent.

